



Réunion du Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne

Le 14 mars 2018, Sa Béatitude le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine a présidé la première séance du Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne de l'année 2018. La réunion avait lieu à la laure des Grottes de Kiev.

Les membres du Synode ont exprimé leur inquiétude quant à la déclaration de la procureure de la région du Zaporojie sur l'ouverture d'une enquête judiciaire contre plusieurs représentants du diocèse du Zaporojie de l'Église orthodoxe ukrainienne, un clerc du diocèse ayant refusé de célébrer un rite pour une personne non baptisée dans l'Église orthodoxe ukrainienne. Le Synode a dénoncé le « caractère politique » de cette enquête judiciaire et affirmé qu'elle avait « pour but de s'ingérer dans les affaires internes de l'Église orthodoxe ukrainienne ». La procureure du Zaporojie introduit « un nouveau schéma sous la forme de poursuites criminelles contre une communauté religieuse pour s'être inspirée dans l'exercice de ses fonctions des canons et des règles de l'Église, suivant lesquelles les exigences des personnes appartenant à d'autres associations religieuses n'ont pas à être remplies ».

Les membres du Synode ont rappelé que les sacrements et les rites ne peuvent être célébrés que pour les membres de l'Église, c'est-à-dire sur ceux qui ont volontairement été baptisés dans l'Église. Les représentants du diocèse concerné ayant agi conformément à la législation de l'Ukraine et sur la base des canons de la Sainte Église orthodoxe, il doit être mis un terme à l'enquête judiciaire.

Le Synode a pris ensuite plusieurs décisions concernant les cadres de l'Église ukrainienne et le fonctionnement de ses diocèses et de ses monastères.